



8 MARS 2021
SOYONS LES GRANDES GAGNANTES

**Exigeons l'égalité réelle
entre les femmes et les hommes !**

Depuis trop longtemps déjà, l'égalité est au ralenti...

- 1792 : Olympe de Gouges proclame la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne. Elle sera guillotinée l'année suivante.
- 1810 : l'adultère de la femme est un délit alors que celui de l'homme n'est passible que d'une amende.
- 1903 : Marie Curie est la première femme à recevoir un prix Nobel.
- 1935 : Louise Weiss et quarante-huit manifestantes s'enchaînent au pied de la Bastille pour réclamer l'égalité des droits.
- 1943 : Marie-Louise Giraud, reconnue comme avorteuse, est guillotinée.
- 1944 : le droit de vote est accordé aux femmes après plus d'un siècle de combat et de refus systématique des instances parlementaires, positionnant la France parmi les derniers pays européens à accorder ce droit.
- 1946 : Inscription dans le préambule de la Constitution de l'égalité entre les hommes et les femmes « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ».
- 1947 : Germaine Poinso-Chapuis est la première femme nommée Ministre (de la Santé Publique et de la Population).
- 1965 : les femmes peuvent gérer leurs biens propres et exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari.
- 1972 : l'école polytechnique devient mixte, c'est une femme qui est la majeure de promotion.
- 1972 : le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes est inscrit dans la loi du 22 décembre.
- 1975 : la loi Veil autorise l'IVG.
- 1980 : Marguerite Yourcenar est la première académicienne.
- 1992 : la loi du 2 novembre définit l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail (harcèlement sexuel).

Et en 2020, aucune avancée pour les femmes, bien au contraire. Les confinements ont mis en lumière que les femmes sont indispensables au fonctionnement de la société mais qu'elles sont invisibilisées en permanence : les femmes, sont majoritaires dans les emplois du soin, de la santé, de l'éducation, du nettoyage, du commerce, mais elles sont toujours sous-payées, peu ou pas reconnues...malgré les belles promesses, aucune négociation de fond n'a été initiée en ce sens !

Les femmes subissent particulièrement la précarité, les temps partiels, les petits boulots précaires, l'écart de rémunération persiste à 25 % entre les femmes et les hommes... C'est comme si chaque jour à partir de 15h40, les femmes travaillaient gratuitement. Nous ne voulons pas payer les conséquences de cette crise ! L'appauvrissement touche en premier les femmes, les jeunes,...

Aujourd'hui, des milliers de femmes et d'hommes dénoncent les violences sexuelles incestueuses ! Parce que dans notre vie, nous sommes une sur trois à subir du harcèlement

sexuel au travail, des milliers à subir des viols ou des agressions sexuelles, à risquer la mort par violences conjugales.

Pourtant, le gouvernement avait annoncé que « l'égalité professionnelle faisait partie des axes prioritaires de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes ». Le 25 novembre 2017, le Président de la République a consacré l'égalité entre les femmes et les hommes « Grande cause nationale du quinquennat ».

Malgré toutes ces belles promesses, on est encore très loin du compte et les inégalités persistent toujours. Les avancées ont été très frileuses, et ce n'est pas le projet de Loi sur la réforme des retraites qui en l'état, apportera des solutions plus favorables aux femmes au niveau des pensions, bien au contraire. En effet, le calcul du niveau de retraite sur l'ensemble de la carrière pénalisera les femmes automatiquement et/ou mécaniquement.

Aujourd'hui 60 % des femmes ne sont plus dans l'emploi avant 62 ans et 40 % d'entre elles n'ont pas de carrière complète, ce qui signifie que, sans changement de fonds sur ce sujet, ces femmes dont les niveaux de pension sont déjà faibles subiront les plus grosses décotes.

Les avancées obtenues, le plus souvent grâce à des luttes, demeurent toujours fragiles, très imparfaites et souvent inappliquées dans de nombreux secteurs d'activité. Le principe d'égalité femmes / hommes inscrit dans le préambule de la Constitution est encore loin d'être une réalité. De ce fait, la question de l'égalité professionnelle reste un vaste chantier à prendre en charge. Il doit être ambitieux à la hauteur des enjeux, ouvrant la voie à une réelle équité entre les femmes et les hommes. Rappelons que la Loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, promulguée le 4 août 2014, est finalement très récente.

« L'ÉGALITÉ RÉELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES » : ON EST LOIN DU COMPTE

Un accord sur l'égalité femmes / hommes, signé le 30 novembre 2018 à la Fonction Publique, prévoit un accès égal aux responsabilités, avec des primo nominations équilibrées. Or, Bercy s'est encore fait remarquer puisqu'en 2018, le taux de primo nomination dans l'encadrement supérieur qui devait être de 40 %, n'a pas dépassé les 27 % (1 % de plus que l'année précédente). Les ministères économiques et financiers ont eu la pénalité financière la plus lourde à payer : 900.000 € (soit 10 personnes manquantes).

Cet accord prévoit également la suppression des écarts de rémunération. Or, force est de constater qu'à la DGCCRF, on est encore loin de cet objectif puisque dans le bilan social 2019, la rémunération des femmes catégories A est inférieure à celle des hommes. Alors qu'elles représentent 55 % de l'effectif, elles touchent en moyenne 126 € de moins que les hommes, ceci ne pouvant s'expliquer par la moyenne d'âge qui est sensiblement la même à deux années près.

A la CCRF comme au SCL, nous sommes encore trop nombreuses à ne pas passer les concours du grade supérieur, ou bien à ne pas participer à certaines formations éloignées de notre domicile, car nous assurons une double journée, cumulant emploi et travail domestique. Au sein de nos couples avec enfants, nous assumons seules ou en grande partie l'éducation des enfants, l'organisation du foyer et des tâches ménagères. C'est sur nous que repose majoritairement ce que l'on appelle la « charge mentale ». Mères isolées avec un ou plusieurs enfants, nous représentons les $\frac{3}{4}$ des familles monoparentales.

Nous ne pouvons donc pas toujours nous permettre de nous éloigner du domicile familial pour les quelques mois de formation à Paris ou Montpellier, et nous n'entrevoions pas de faire subir un « déménagement définitif » à l'ensemble de notre famille, estimant que notre avancement de carrière n'est pas « LA » priorité. Bien souvent, nous sommes dans l'attente des miettes que l'administration veut bien nous laisser concernant les promotions au choix réalisées sur place et nous tirons un trait sur nos carrières si cette promotion n'intervient pas, ce qui risque d'être encore trop souvent le cas avec les lignes directrices de gestion.

À terme, nos différences de carrières professionnelles nous conduisent à repousser notre départ à la retraite, et nos pensions de droit direct restent tout de même inférieures de 40% à celles des hommes !

Nous, militantes de Solidaires CCRF & SCL appelons donc les agentes et les agents à se mettre en grève lundi 8 mars 2021 et à rejoindre les manifestations prévues partout en France. Pour trouver le rassemblement le plus proche de chez vous, c'est par ici : <http://www.grevehfeministe.fr/>.

Pour retrouver toutes l'information, les tracts, les vidéos, les visuels rendez-vous sur le lien : <https://solidaires.org/Journee-internationale-de-lutte-et-de-greve-pour-le-droit-des-femmes>

Soyons toutes en grève le lundi 8 mars 2021 pour lutter pour nos droits !

POUR QUE LES FEMMES SOIENT RÉELLEMENT LES « GRANDES GAGNANTES » nous revendiquons

- Une augmentation générale des salaires et des pensions.
- Des mesures ambitieuses, urgentes et financées pour mettre fin aux inégalités salariales et aux inégalités concernant les déroulements de carrière.
- L'ouverture de véritables négociations sur la revalorisation des métiers à prédominance féminine : « un salaire égal pour un travail de valeur égale ».
- Des créations d'emplois pour les services publics et un plan de titularisation.
- Une protection fonctionnelle renforcée pour toutes les victimes de violences sexuelles, sexistes, et la sanction réelle des agresseurs, ainsi que la prise en compte des violences conjugales détectées sur le lieu de travail.
- Des mesures pour une meilleure articulation vie professionnelle/vie privée.
- Un renforcement du service public de la petite enfance et des créations de places en crèche sur l'ensemble du territoire à la hauteur des besoins.



« La femme n'est victime d'aucune mystérieuse fatalité, il ne faut pas conclure que ses ovaires la condamnent à vivre éternellement à genoux. »

Simone de Beauvoir.